

Eglise mennonite évangélique Les Bulles

7 juillet 2019

Le concubinage

Textes de l'apôtre Paul

Ephésiens 5.21-33, 1 Corinthiens 7.10-16



Couple greco-romain, Frédéric Leighton

Thomas Gyger

Chers amis, chers frères et sœurs en Christ,

Je voudrais reprendre ce matin ma série de prédication consacrée à ce que Richard Gelin appelle les *conjugalités hors norme* ; au cours des deux premiers volets de la série, nous avons tenté de comprendre ensemble ce que la Bible – Ancien et Nouveau Testament – dit (ou ne dit pas) sur le mariage, le divorce et le remariage.

Dans mon 3e volet ce matin, je voudrais m'arrêter au concubinage ou l'union libre d'un homme et d'une femme. Je dois vous dire que ce sujet m'a beaucoup préoccupé ces dernières semaines, parce que je voudrais éviter d'inquiéter ou d'ébranler inutilement des convictions sincères, mais je voudrais aussi vous dire que l'Eglise, les églises n'ont pas encore fait entièrement leurs devoirs dans ce domaine.

Il nous faut je crois reconsidérer avec sérieux notre jugement à l'égard des couples concubins.

Autour de nous, dans la société, les valeurs éthiques relatives à la sexualité, la vie de couple et de la famille sont en plein chamboulement depuis des années. Des comportements inconcevables à l'époque de mes parents sont devenus aujourd'hui, pour le pire comme pour le meilleur, tout à fait courants. Et du point de vue de notre foi chrétienne, la société nous semble être devenue très permissive.

Si les adultes consentants jouissent effectivement d'une liberté presque sans limites, la société a en contrepartie également placé des interdits beaucoup plus nets sur des pratiques passées autrefois trop facilement sous silence, comme le harcèlement, les agressions et abus sur les mineurs, les viols.

L'évolution des mœurs sociales est donc assez complexe, avec à la fois des améliorations et des dégradations. Pendant ce temps, à l'intérieur de l'Eglise, nous résistons et nous nous accrochons souvent à nos valeurs traditionnelles éprouvées.

Ce sont des valeurs qui reposent en partie sur notre lecture et notre compréhension de la Parole de Dieu ; mais elles reposent aussi en partie sur les mœurs sociales de notre société qui par le passé étaient plus fortement imprégnées par le christianisme.

Alors, quand les mœurs autour de nous changent, cela nous oblige à réévaluer nos conceptions et nos pratiques à la lumière de la Parole. Et c'est ce que je vous propose de faire ce matin pour le concubinage.

Jusqu'au milieu du 20e siècle, la plupart des cantons interdisaient tout simplement le concubinage. Le Valais a été le dernier canton à lever cette interdiction en 1995. Aujourd'hui, la cohabitation sans mariage est devenue une réalité sociale acceptée et reconnue partout en Suisse.

Parallèlement, dans les Eglises, le concubinage autrefois considéré comme fornication, libertinage ou péché et sanctionné par la discipline de l'Eglise est aujourd'hui plus ou moins « toléré » dans certaines Eglises de la famille évangélique et souvent accepté dans les Eglises réformées qui sont globalement plus libérales et mettent un accent moins marqué sur l'adéquations de la foi avec le style de vie.

La question qui se pose à nous aujourd'hui, c'est celle du regard que nous portons sur les couples qui choisissent une forme d'union maritale différente du mariage, en particulier lorsque l'un ou les deux partenaires sont engagés dans la foi et participent à la vie de l'Eglise ?

Ce que je crois pouvoir dire sans trop de risque de me tromper, c'est qu'il y a souvent un malaise un peu diffus dans beaucoup de nos Eglises vis-à-vis des couples de concubins ; ce malaise s'accroît lorsque ces personnes sont de surcroît engagées dans une forme de ministère au sein de la communauté.

Une tolérance s'est établie qui réjouit les uns et indispose les autres, sans que nous ayons eu l'occasion de réfléchir ensemble à cette évolution.

Ce travail de réflexion, je vous propose de l'amorcer aujourd'hui. Je vous avertis d'emblée : notre monde est devenu plus compliqué. Eh oui, par le passé, pour former un couple – et je m'en tiens au couple classique d'un homme et d'une femme – seul le mariage était reconnu.

Aujourd'hui, vous avez le choix entre :

1. le mariage,
2. le pacte civil de solidarité (PACS, GE-NE),
3. le concubinage, avec ou sans contrat.

Toutes ces formes d'union maritale sont pleinement reconnues socialement et juridiquement dans notre société, avec des droits et des obligations qui vont dans le sens décroissant.

Pour préparer cette prédication, j'ai parcouru différents textes d'auteurs évangéliques principalement ; j'ai aussi fait le déplacement en juin à la faculté de Vaux-sur-Seine, à Paris pour participer à un colloque de deux jours sur le mariage.

Et justement, avant de réfléchir « union libre », il faut je crois, revenir à la définition du mariage, du point de vue de la Bible. C'est en fonction de la théologie biblique du mariage qu'on pourra juger si le concubinage est aussi une forme d'union maritale légitime.

Mais quand on veut trouver ce que la Bible dit du mariage, on est confronté à une double difficulté :

1. on trouve d'abord une foule de contre-exemples auprès des figures bibliques : Abraham, le père des croyants était un quasi-polygame, Jacob qui avait deux épouses, David qui volé l'épouse de son officier, Salomon, le sage qui entretenait un harem, le prophète Osée qui marie une prostituée... et on pourrait allonger la liste.
2. la Bible ensuite, ne contient pas un enseignement systématique sur le mariage. La sagesse biblique sur le mariage se trouve souvent sous forme d'allusions occasionnelles, parfois implicites ; on en trouve des morceaux çà et là, qu'il faut dégager et rassembler.

Mais tout de même, je crois qu'au cours des siècles, les croyants ont réussi à dégager des Ecritures la « substantifique moelle » de l'enseignement sur le mariage.

Selon Henri Blocher – et on retrouve les mêmes éléments chez Richard Gelin, dans un « Dossier de Christ Seul » consacré au mariage – le mariage, l'union conjugale est constituée de trois ingrédients essentiels :

1. Le **libre accord** de l'homme et de la femme pour s'engager dans leur union.
2. Cet accord concerne une **union**, qui est le second ingrédient : l'union sexuelle proprement dite et l'union plus large de la vie commune, évoquées par la formule bien connue «devenir une seule chair» (au sens le plus étroit, 1 Co 6.17) et la condition posée pour l'homme qu'il « quittera son père et sa mère » pour se marier.
3. Enfin, le troisième ingrédient de l'alliance du mariage, c'est ce qu'on pourrait appeler la **socialité** : le mariage ne doit pas rester un engagement purement privé, mais il doit être reconnu par la société ; il doit donc comporter essentiellement une dimension sociale. Des personnes qui se marient se soumettent à l'ordre social, et, du même coup, la société reconnaît leur choix personnel, et leur offre un cadre de protection.

Il faut donc que les deux conjoints aient décidé librement, de vivre une vie commune, qui soit reconnue par leur entourage. Ce sont là les éléments qui, bibliquement fondent l'existence d'un couple ; celui-ci n'existe pas en plénitude si l'un de ces éléments est absent.

C'est le point de vue biblique, ce que Dieu a voulu pour les hommes dans sa Création. Et même si les diverses sociétés pratiquent souvent des variantes de mariage avec des déformations, ces 3 éléments fondamentaux demeurent relativement constants.

A partir de là, l'Écriture reconnaît la permanence de cette institution dans les différentes cultures, même si celles-ci sont marquées par la chute. Toutes les cultures du monde ont une forme d'union conjugale.

Plus que cela, la Bible reconnaît comme « mariage » ce que les différents peuples et cultures appellent de ce nom. Elle reconnaît comme « mariage », les formes d'union conjugale qui contiennent, même imparfaitement, ces trois éléments.

Mais elle ne prescrit aucune cérémonie particulière pour marquer la reconnaissance du couple.

A Vaux-sur-Seine, Jacques Buchold, le professeur de Nouveau Testament a fait une remarque intéressante : la librairie évangélique de la Fac contient un grand nombre de livres sur le mariage, mais dans presque tous ces livres, on traite les passages bibliques sur le mariage, comme s'ils avaient été écrits par un auteur d'aujourd'hui ; on ignore le contexte historique.

Dans 1 Corinthiens 7, lorsque Paul parle de mariage, il s'adresse au premier siècle à un auditoire établi dans une ville romaine, régie par la loi romaine. A quoi ressemblait alors le mariage dans cette culture ?

La communauté chrétienne rassemblée par la prédication de Paul était le reflet fidèle de la cité de Corinthe. On y trouvait quelques personnes aisées, citoyens libres, mais avant tout des gens modestes, des esclaves et des gens méprisés, le petit peuple plutôt.

Si on écoute Paul Veyne, éminent spécialiste d'Histoire romaine, nous voyons que le mariage était interdit aux esclaves dans l'empire. La promiscuité sexuelle était courante, les esclaves devaient parfois coucher avec leur maître et les enfants étaient vendus sur le marché. Quelques esclaves seulement, des privilégiés, prenaient durablement une concubine exclusive, ou la recevaient des mains de leur maître.

Parfois aussi, des citoyens romains libres choisissaient de vivre en concubinage avec une esclave.

Seuls les citoyens libres avaient le droit de se marier - mais entre eux. Le mariage romain était un acte privé qui ne devait être sanctionné par aucun pouvoir public. On ne passait pas devant l'officier d'état civil, ni même devant un prêtre. C'était un acte non-écrit, informel. Aucun geste symbolique n'était pratiqué.

A la limite, dit Paul Veyne, seuls les deux conjoints pouvaient savoir si, dans leurs pensées, ils s'étaient mariés. Et il faut ajouter que le divorce était aussi facile et informel que le mariage : il suffisait qu'un des deux conjoints décide seul de divorcer, pour que la séparation ait lieu.

On n'était même pas expressément tenu de prévenir l'ex-conjoint et on a vu à Rome, des maris divorcés sans même le savoir.

Alors, il y avait tout cela à Corinthe où le droit romain qui était la référence, mais il y avait aussi les juifs et tous les autres peuples présents dans la ville qui avaient chacun leur tradition propre du mariage. Et on retrouvait un peu de tout cela dans l'Église de Corinthe.

Alors quand Paul – l'apôtre – parle de mariage, il parle de toutes ces situations. Il faut lire Paul Veyne pour mieux mesurer la portée de l'enseignement de Paul sur le mariage dans 1 Cor. 7.

Mais je crois sincèrement que lorsque Paul dit (v. 27) dans la lettre : « Es-tu lié à une femme ? Ne cherche pas à rompre. » ou encore lorsqu'il recommande à ceux qui débordent d'ardeur (v. 36) « qu'ils se marient », il s'adresse à des croyants de la culture gréco-romaine, avant de s'adresser à nous au 21^e siècle.

Il a le contexte romain à l'esprit lorsqu'il parle : pour les citoyens libres qui avaient accès au mariage, le mariage ressemblait parfois fortement à notre concubinage d'aujourd'hui. Pour les esclaves en revanche, le concubinage était l'unique possibilité pour vivre un semblant de vie de couple.

Mais ce que Paul souligne indépendamment de la forme juridique, et même dans ces situations-là, c'est que le couple est une affaire sérieuse, où on s'engage pour la vie (v. 39). L'institution du mariage fait de lui une alliance (Pr 2.17; Mt 2.14). En s'adressant à des chrétiens il a toujours à l'esprit une alliance pour la vie.

Plus que cela encore, les croyants dans leur vie de couple et leur amour doivent prendre exemple sur l'amour que Jésus-Christ a porté à l'Eglise, ils doivent s'inspirer de ce modèle. Il faut relire ici ce que Paul dit aux chrétiens d'une autre ville de l'empire romain, la ville d'Ephèse (5.21-33):

- 21 Vous qui craignez le Christ, soumettez-vous les uns aux autres ;
- 22 femmes, soyez soumises à vos maris comme au Seigneur.
- 23 Car le mari est le chef de la femme, tout comme le Christ est le chef de l'Eglise, lui le Sauveur de son corps.
- 24 Mais, comme l'Eglise est soumise au Christ, que les femmes soient soumises en tout à leurs maris.
- 25 Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle ;
- 26 il a voulu ainsi la rendre sainte en la purifiant avec l'eau qui lave, et cela par la Parole ;
- 27 il a voulu se la présenter à lui-même splendide, sans tache ni ride, ni aucun défaut ; il a voulu son Eglise sainte et irréprochable.
- 28 C'est ainsi que le mari doit aimer sa femme, comme son propre corps. Celui qui aime sa femme, s'aime lui-même.
- 29 Jamais personne n'a pris sa propre chair en aversion ; au contraire, on la nourrit, on l'entoure d'attention comme le Christ fait pour son Eglise ;
- 30 ne sommes-nous pas les membres de son corps ?
- 31 C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne seront qu'une seule chair.
- 32 Ce mystère est grand : moi, je déclare qu'il concerne le Christ et l'Eglise.
- 33 En tout cas, chacun de vous, pour sa part, doit aimer sa femme comme lui-même, et la femme, respecter son mari.

Ce passage s'applique aux personnes qui vivent ensemble maritalement, et à l'époque de Paul, cela comprenait des gens mariés et des gens qui vivaient en concubinage. Paul dit ici que l'union conjugale est un mystère qui concerne le Christ et l'Eglise.

Il me tenait à cœur de mettre en lumière la situation de Corinthe ou d'Ephèse, car aujourd'hui, avec l'évolution de la société, les Eglises sont comme obligées de revenir à la case « Corinthe ». Au lieu de juger et de marginaliser, je crois que nous devons réfléchir comment mieux accueillir et accompagner les couples qui vivent en cohabitation.

La tendance générale dans la société, c'est de « se mettre en ménage » pour mieux se connaître avant de se marier et bien des chrétiens adoptent aujourd'hui une telle démarche appelé parfois un peu trop facilement « mariage à l'essai ».

Mais ce n'est pas tout ; il existe bien d'autres raisons pour lesquelles des gens vivent en concubinage :

- Des personnes traumatisées par un divorce parental craignent de créer un lien trop fort
- Des personnes d'âge mûr, où un re-mariage ferait perdre une rente de veuve nécessaire par exemple pour financer les études des enfants
- Des personnes empêchées de se re-marier à cause d'un divorce compliqué qui s'éternise.
- Des personnes pour qui la fête du mariage représente un coût trop élevé.
- Des personnes dont l'un des deux seulement est engagé dans la foi, et dont le compagnon ou la compagne refuse d'envisager le mariage.

On pourrait ajouter qu'il est courant aujourd'hui vivre en couple avec une vraie stabilité, avec un engagement de fidélité réciproque, avec des enfants désirés et pourtant de ne pas être mariés. Lorsque nous nous demandons comment accueillir de tels couples dans l'Eglise, nous parlons bien sûr sur des couples qui se fondent sur un engagement réciproque aussi sérieux que celui du mariage.

Nous sommes alors obligés de reconnaître que les trois éléments décrits plus haut de **libre décision**, de **vie commune** et de **reconnaissance sociale** s'appliquent au concubinage.

Aujourd'hui, la société suisse reconnaît plusieurs formes d'union maritale entre un homme et une femme (mariage, PACS (GE, NE), concubinage). Je l'ai déjà dit au début, le mariage offre une reconnaissance légale et sociale maximale, la meilleure sécurité ; dans tous ces domaines, concubinage est une variante minimaliste et le PACS se situe entre les deux.

Dans la société, on en revient progressivement à une situation un peu à la romaine, où les unions maritales tendent à revêtir un caractère de plus en plus privé.

Que doit faire l'Eglise face à ce développement ? Chers amis, je peux vous dire deux choses :

1. c'est probablement la prédication qui m'a donné le plus de fil à retordre depuis que je prêche. et la nuit dernière je n'ai pas beaucoup dormi. Cela fait des semaines que je porte ce sujet avec crainte et tremblement.
2. malgré mes recherches et mes lectures et mon écoute de la Parole, je ne peux pas encore vous donner de réponse aujourd'hui.

Que doit faire l'Eglise ? Si ne je n'ai pas encore de réponse à vous offrir, je peux néanmoins préciser un peu les questions que les Eglises évangélique devraient se poser aujourd'hui. C'est Jacques Buchold finalement qui a eu le courage de poser ces questions en toute franchise, lors de ce colloque de Vaux-sur-Seine :

1. Quel statut théologique et moral donnons-nous aux différentes formes d'union maritale autre que le mariage traditionnel (PACS, concubinage) ? Ces unions sont-elles mariage ou non, d'un point de vue biblique ?
2. Devons-nous pousser les concubins à régulariser leur situation par un mariage traditionnel ou devons-nous plutôt insister sur le sérieux de leur relation ?
Même si tu vis en concubinage, la discipline du mariage s'applique à ta situation, parce que ton union est une union sérieuse. Et si tu romps et que tu te sépares, c'est un vrai divorce. Ce n'est pas parce que ton union ne porte pas le nom de mariage qu'elle ne t'engage pas devant Dieu.
3. L'Eglise devrait-elle s'engager à prier pour une union maritale autre que le mariage traditionnel (PACS ou concubinage) ?
Parce que dans notre bonne théologie évangélique, nous disons que c'est l'Etat qui marie, ce n'est pas l'Eglise. L'Eglise se contente de prononcer une prière de bénédiction sur le couple. C'est comme ça depuis de décennies.
Donc, si l'Etat me dit que le couple pacsé ou concubin est uni de manière légale à ses yeux,

avons-nous le droit de ne pas y voir un vrai mariage, et de ne pas prier pour ça et de donner l'impression aux personnes qu'elles ne sont pas liées devant le Seigneur tout autant que si elles étaient mariées devant l'officier d'Etat civil ?

Chers amis, chers frères et sœurs, je sais que ces questions sont sensibles, qu'elles peuvent être troublantes pour certains. Je me suis décidé de les poser néanmoins ce matin, car je crois qu'il est inutile de se voiler la face en adoptant une mentalité de réduit national. Nous allons toujours être rattrapé par notre monde tel qu'il est, et non pas telle que nous voudrions qu'il soit encore.

Ce sont des questions difficiles, qui n'ont pas de réponse simple, et singulièrement nous compliquer la vie dans un monde qui est devenu plus complexe. Mais je suis confiant que nous trouverons l'occasion d'en discuter sereinement pour avancer avec l'aide de l'Esprit Saint.

Je reste convaincu que malgré le choix différent de certains, nous devons continuer d'encourager l'engagement dans le mariage plein et entier. Mais il faut aussi éviter d'idolâtrer le mariage en voulant faire croire que dans ce cas tout serait parfait. Il y a trop de divorces, d'échecs, de souffrances, de silences, d'indifférences, de regrets dans les foyers.

Nous avons besoins de couples qui partagent sans masque leur expérience de l'amour et de la vie conjugale, de l'attente et de l'impatience, des hauts et des bas, des tensions et des pardons, des convictions et des transformations.

Nous avons besoins de couples solides qui au travers de leur alliance reflète cette alliance que Dieu le Père a établi par le Christ avec son Eglise.

Amen.